

2009

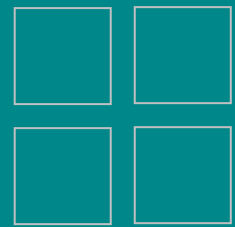
09

EVADIX 

RAPPORT FINANCIER  
SEMESTRIEL

# SOMMAIRE

Aperçu des activités .....	2
Synthèse des chiffres du semestre .....	4
Structure & Gouvernance .....	7
Commentaires sur les chiffres du semestre .....	9
<i>Rapport financier - Comptes consolidés</i>	
Comptes consolidés .....	14
Règles d'évaluation .....	18



## ***Casterman Printing***

> impression sur presses rotatives offset de haute pagination pour des produits tels que : catalogues, magazines, annuaires, guides, dépliants publicitaires, brochures ...

## ***EVADIX Etibel***

> découpe et impression en 8 couleurs d'étiquettes pour des secteurs tels que : alimentation, grande distribution, industrie, bureautique, chimie, pharmaceutique, cosmétique ...

## ***EVADIX MPI***

> impression sur film plastique pour l'industrie alimentaire et des produits tels que : pains, gâteaux, brioches, biscuits apéritifs, barres chocolatées, pâtes, riz, sucrerie ...



## ***EVADIX DMS***

> mise sous film, mise sous enveloppe et personnalisation de courriers et documents adressés pour des opérations de marketing direct pour des clients tels que : sociétés de vente par correspondance, banques et assurances, agences de publicité ...



## ***EVADIX Bilog***

> prestations de services logistiques : entreposage, gestion de stocks, préparation de commandes ...

## ***EVADIX.NET***

> prestataire de services informatiques : développements d'outils personnalisés appliqués à la gestion de plates-formes logistiques...





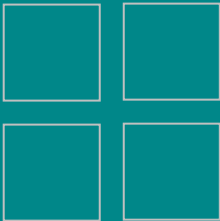
## Résultats semestriels 2009

- |                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| • Chiffre d'affaires : | 19,86 millions d'euros |
| • EBITDA :             | 941.000 euros          |
| • Résultat net :       | -1,15 millions d'euros |

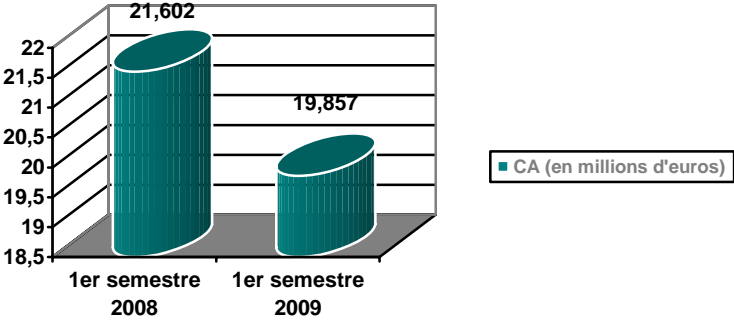
EBITDA

Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et provisions

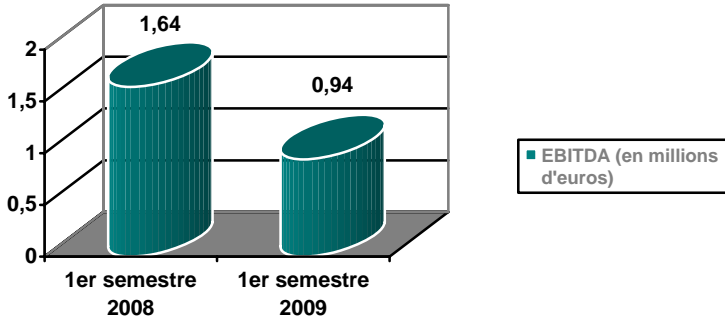
# SYNTHÈSE DES CHIFFRES DU SEMESTRE



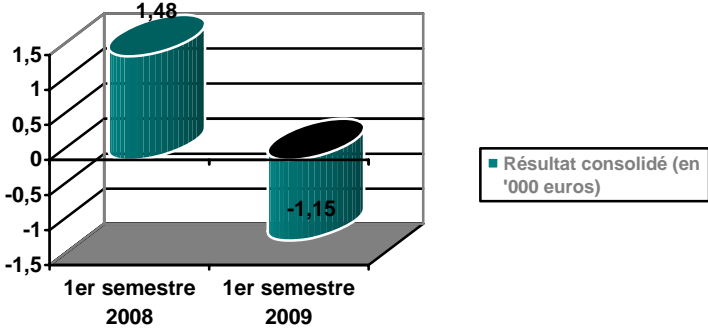
## Chiffre d'affaires net



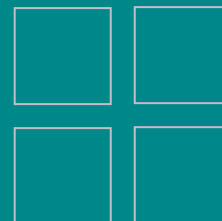
## EBITDA



## Résultat consolidé



# SYNTHÈSE DES CHIFFRES DU SEMESTRE

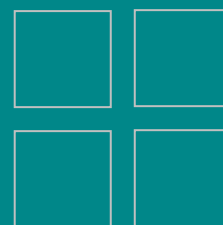


<i>Compte de Résultats Consolidé (en 000 d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2008	1 <sup>er</sup> semestre 2009
<i>Exercice couvrant la période du</i>	<i>01/01 - 30/06 2008</i>	<i>01/01 - 30/06 2009</i>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>21.602</b>	<b>19.857</b>
<b>EBITDA<sup>1</sup></b>	<b>1.640</b>	<b>941</b>
Amortissements et réduction de valeur	1.662	1.507
Amortissement du goodwill	19	9
Résultat d'exploitation	-41	-575
Résultat financier	-692	-584
Résultat courant	-733	-1.159
Résultat exceptionnel	2.111	-37
<i>dont amortissement exceptionnel du goodwill<sup>2</sup></i>	0	-71
Résultat avant impôts	1.378	-1.196
Impôts et impôts différés	104	46
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	0	0
Résultat consolidé	1.482	-1.150
Part du groupe dans le résultat consolidé	1.482	-1.150
<i>Par Action (en euros)</i>		
Résultat courant par action	-0.244	-0,386
Part du groupe dans le résultat consolidé par action	0,493	-0,383

<sup>1</sup> EBITDA : Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et provisions

<sup>2</sup> Amortissement exceptionnel du goodwill lié à la fusion par absorption de EVADIX Services par EVADIX SA en date du 29 juin 2009

# STRUCTURE & GOUVERNANCE



## EVADIX SA

Rue de la Borgnette 15

7500 Tournai

BE 0467 731 030

RPM Tournai

Fonds propres : € 7,773 millions

## Chiffres clés 1<sup>er</sup> semestre 2009

Chiffre d'affaires

€ 19,9 millions

EBITDA

€ 0,94 million

Résultat net

€ -1,15 millions

Collaborateurs (au 30 juin 2009)

275 ETP

## Conseil d'Administration

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| • Jean-François GOSSE      | Président - Administrateur indépendant |
| • Pascal LEURQUIN          | Administrateur délégué                 |
| • François BLONDEL         | Administrateur indépendant             |
| • Roger MALCHAIR           | Administrateur exécutif                |
| • Etienne VAN DE KERCKHOVE | Administrateur indépendant             |
| • Henri VAN DIERDONCK      | Administrateur indépendant             |

## Comité d'audit et de rémunération

- |                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| • Jean-François GOSSE | Président        |
| • Henri VAN DIERDONCK | Membre           |
| • Pascal LEURQUIN     | Invité permanent |

## Filiales

### Belgique

Casterman Printing

EVADIX Etibel

Etibel International

EVADIX DMS

EVADIX Bilog

EVADIX.NET

### Roumanie

EVADIX EST

EVADIX MPI

EVADIX Labels

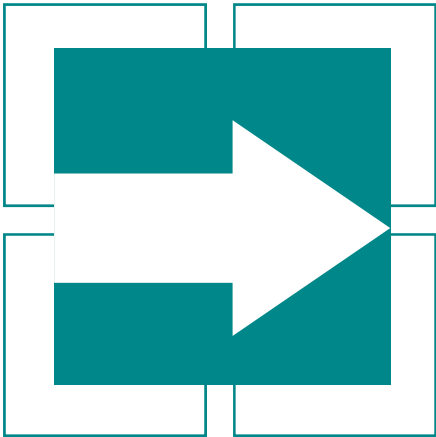
### France

EVADIX France

## Commissaire

TCLM Réviseurs d'entreprises - Bernard DE GRAND RY, Céline ARNAUD





commentaires  
sur les chiffres  
du semestre

---

---

### **Situation générale et situation des filiales**

Comme annoncé dans les pages de notre Rapport Financier Annuel 2008, les différents secteurs d'activité d'EVADIX ont été touchés par la crise conjoncturelle au cours du premier semestre, et le chiffre d'affaires du groupe a subi un impact négatif du fait d'une très forte pression sur les prix de vente et d'une chute des volumes.

Le **chiffre d'affaires** s'établit à **19,86 millions d'euros**, en recul de 8 % par rapport au premier semestre 2008.

Le cash flow opérationnel (**EBITDA**) recule quant à lui de 42 % et s'établit à **941.000 euros**. Le résultat d'exploitation (EBIT) s'affiche à -575.000 euros.

Le **résultat net** affiche une **perte de 1,15 millions d'euros**. Les retraitements de consolidation ont impacté le résultat net à hauteur de 150.000 euros.

**EVADIX DMS** a subi les conséquences d'une forte baisse d'activité chez ses clients actifs dans le secteur de la vente par correspondance, ainsi que d'une baisse générale des prix sur le marché. Cette filiale a enregistré un recul de 19 % de son chiffre d'affaires à 3 millions d'euros au premier semestre 2009. EVADIX DMS clôture ainsi ce premier semestre avec un résultat net négatif de 378.000 euros, par rapport à un résultat net positif de 67.000 euros pour la même période en 2008.

**Casterman Printing** subit aussi un contexte économique particulièrement difficile. Sur le marché de l'imprimerie, on a constaté globalement une baisse de 20% des volumes d'activité. Malgré ce constat, Casterman Printing est parvenue à conserver un volume de production relativement stable mais elle a subi une forte pression sur les prix qui a largement affaibli ses marges.

Le chiffre d'affaires accuse un recul de près de 7 %, à 13,1 millions d'euros par rapport à 14,1 millions au premier semestre 2008. Casterman Printing est parvenue à limiter sa perte au cours du premier semestre de l'exercice, avec un résultat net négatif de 130.000 euros, soit 1 % de son chiffre d'affaires (par rapport à un résultat positif de 163.000 euros pour le premier semestre de l'exercice précédent).

**EVADIX Etibel** bénéficie des mesures de réorganisation engagées depuis la fin de l'exercice 2007 et qui amènent une amélioration progressive des résultats. Cette filiale réduit sa perte de 65 % : elle s'établit à 134.000 euros au premier semestre 2009, par rapport à une perte de 363.000 euros à la clôture du premier semestre 2008.

Le chiffre d'affaires établi à 1,9 millions d'euros affiche un recul de près de 13 %..

Les activités d'impression développées par la filiale **EVADIX MPI** en Roumanie affichent pour leur part un chiffre d'affaires en hausse de 30% pour ce premier semestre en passant de 1 à 1,3 millions d'euros. Dans la même période, la filiale roumaine réduit sa perte de près de 50% en passant de 195.000 euros à 92.000 euros. Les performances satisfaisantes de cette filiale s'inscrivent pourtant dans un marché qui subit lui aussi la crise. EVADIX MPI est ainsi parvenue à compenser une baisse des volumes par client par l'acquisition de nouveaux clients.

### ***Evolutions depuis le 30 juin 2009***

Au début du second semestre de cet exercice, le 24 août 2009, trois filiales du Groupe (EVADIX DMS, Casterman Printing et EVADIX Etibel) ont déposé une requête auprès du Tribunal de Commerce de Tournai dans le cadre de la loi sur la continuité des entreprises (cf. notre communiqué diffusé le 25/08/09). Le Tribunal a accepté les trois requêtes dans ses jugements prononcés en date du 2 septembre.

Le dépôt de ces requêtes dans le cadre de la loi sur la continuité des entreprises a été motivé par l'impact de la crise économique et financière sur les différentes activités du groupe. Cet impact a été d'une ampleur nettement plus grande que prévu lors de la clôture de l'exercice 2008.

De plus, l'ouverture de ces procédures de réorganisation a été motivée par le souci d'anticiper une situation difficile au niveau de la trésorerie, notamment pour Casterman Printing, suite à une contraction progressive des termes de paiement auprès des fournisseurs et des encours fournisseurs garantis par les assureurs crédit.

En outre, les mois de juillet et août ont été particulièrement difficiles ; la poursuite de la baisse du chiffre d'affaires a engendré des pertes significatives chez Casterman Printing et EVADIX DMS.

<i>Chiffre d'affaires (en 000 d'euros)</i>	Juillet et Août 2009
Casterman Printing	2.906
EVADIX DMS	938

Au 30 juin 2009, les dettes bancaires consolidées hors factoring s'établissaient à 17,844 millions d'euros et les fonds propres du groupe à 7,773 millions d'euros. La trésorerie disponible au 30 juin s'établissait pour sa part à 1,126 millions d'euros.

<i>(en 000 d'euros)</i>	30 juin 2009
Trésorerie disponible	1.126
Dettes financières	11.067
Dettes leasing	6.777
Fonds propres	7.773

En date du 19 octobre 2009, la trésorerie disponible s'établit à 2,257 millions d'euros.

A l'heure actuelle, et pour les mois à venir, EVADIX ne dispose (pour ses filiales opérationnelles belges) que d'une très faible visibilité sur l'évolution des marchés. L'entreprise ne peut que constater des conditions de marché particulièrement difficiles dans la plupart de ses secteurs d'activités, même si depuis septembre une amélioration a été observée.

Les décisions rendues par le Tribunal de Commerce le 2 septembre dernier ont marqué le début d'une période de 6 mois durant laquelle les trois sociétés concernées ont lancé, dans le cadre prévu par la loi sur la continuité des entreprises, la mise en place de réorganisations fondamentales.

Depuis le début des procédures engagées, la très grande majorité des fournisseurs du groupe continue à assurer les livraisons de marchandises et les prestations de services. Et ce, moyennant une adaptation des conditions de paiement. La situation de trésorerie du groupe lui permet d'honorer ces engagements.

La majorité des clients du groupe lui reste fidèle. Ils sont confortés par le maintien de la qualité des prestations fournies, et confiants dans les procédures entamées en vue de pérenniser les activités.

Dans le cadre des procédures en réorganisation, EVADIX a mis en œuvre un certain nombre de mesures d'envergure dans le but d'améliorer la situation de ses filiales.

Ainsi, l'atelier de production d'EVADIX DMS sera prochainement déménagé dans des bâtiments loués à Casterman Printing. Cette opération permettra également une simplification des processus opérationnels. Les bureaux occupés par le siège social et administratif seront eux aussi déménagés dans d'autres bâtiments du groupe situés à Tournai.

Afin de réduire ses coûts et de contribuer à l'assainissement global des capacités de production sur le marché, Casterman Printing a mis à l'arrêt la plus ancienne presse rotative 48 pages encore en activité. Ceci correspond à une baisse de 10% des capacités de production de cette filiale.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, l'ensemble du personnel employé sur le site de Tournai a signé une convention relative à une réduction temporaire collective du temps de travail à 4/5<sup>ième</sup>.

Ceci s'ajoute aux réductions de coûts liées à des suppressions d'effectifs consenties dans l'ensemble des filiales au cours de l'exercice 2008 et au début de l'exercice 2009.

De plus, des réductions d'effectifs au sein du personnel ouvrier ont également été consenties dans toutes les activités du groupe. EVADIX a également recours au chômage économique.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, le groupe ne prend plus de commandes à trop faible rentabilité ; il privilégie le maintien de ses marges opérationnelles même si cela doit amener une baisse de son chiffre d'affaires.

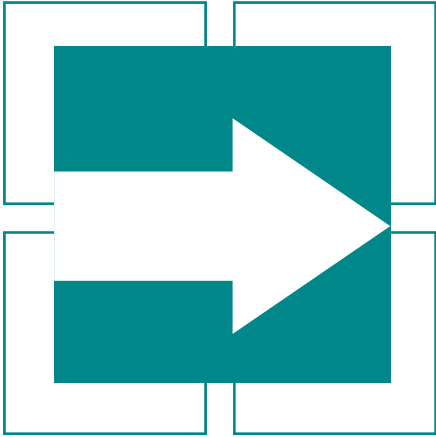
Rappelons aussi que la filiale Evadix Bilog a cédé l'activité logistique de Machelen au groupe Deny Cargo.

Enfin, la filiale Evadix MPI (en Roumanie) poursuit son évolution de croissance de manière significative.

EVADIX prête une attention toute particulière à la réduction des risques clients; ainsi, les exigences en terme de couverture crédit ont été renforcées.

Dans tous les aspects de son organisation, EVADIX met tout en œuvre pour accroître la *variabilisation* de ses coûts, et ce à tous les niveaux.

Le groupe EVADIX estime toujours qu'il dispose d'atouts importants devant permettre la bonne fin des procédures de réorganisation engagées dans le cadre de la loi sur la continuité des entreprises, et ce malgré un contexte économique particulièrement difficile.



# comptes consolidés

---

---

**EVADIX - Consolidation au 30 juin 2009**  
**Comptes consolidés**

	<b>30 juin 2009</b>	<b>30 juin 2008</b>	<b>Variation</b>
<b>1. BILAN CONSOLIDE APRES REPARTITION</b>			
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
I. Frais d'établissement.....	157.784,39	238.303,53	-80.519,14
II. Immobilisations incorporelles.....	6.728,57	16.784,38	-10.055,81
III. Ecart de consolidation.....	83.603,78	210.966,20	-127.362,42
IV. Immobilisations corporelles			
A. Terrains et constructions.....	7.957.858,10	8.378.242,83	-420.384,73
B. Installations, machines et outillages.....	3.611.700,65	3.799.661,97	-187.961,32
C. Mobilier et matériel roulant.....	590.101,90	864.613,06	-274.511,16
D. Location-financement et droits similaires.....	10.520.219,47	11.838.637,60	-1.318.418,13
E. Autres immobilisations corporelles.....	42.567,56	49.305,93	-6.738,37
F. Immobilisations en cours et acomptes versés.....	129.153,79	129.261,26	-107,47
<b>TOTAL IV.</b>	<b>22.851.601,47</b>	<b>25.059.722,65</b>	<b>-2.208.121,18</b>
V. Immobilisations financières			
A. Entreprises mises en équivalence			
1. Participations.....			
2. Créances.....			
B. Autres entreprises			
1. Participations, actions et parts.....	-0,02	0,01	-0,03
2. Créances.....	191,50	460,71	-269,21
<b>TOTAL V.</b>	<b>191,48</b>	<b>460,72</b>	<b>-269,24</b>
<b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>23.099.909,69</b>	<b>25.526.237,48</b>	<b>-2.426.327,79</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
VI. Créances à plus d'un an			
A. Créances commerciales.....			
B. Autres créances.....			
C. Impôts différés			
<b>TOTAL VI.</b>			
VII. Stocks et commandes en cours d'exécution			
A. Stocks			
1. Approvisionnements.....	2.153.975,40	2.398.677,45	-244.702,05
2. En-cours de fabrication.....	200.515,87	225.440,81	-24.924,94
3. Produits finis.....	268.680,19	289.190,04	-20.509,85
4. Marchandises.....	127.279,68	123.104,22	4.175,46
5. Immeubles destinés à la vente.....			
6. Acomptes versés.....			
<b>TOTAL A.</b>	<b>2.750.451,14</b>	<b>3.036.412,52</b>	<b>-285.961,38</b>
B. Commandes en cours d'exécution.....			
<b>TOTAL VII.</b>	<b>2.750.451,14</b>	<b>3.036.412,52</b>	<b>-285.961,38</b>
VIII. Créances à un an au plus			
A. Créances commerciales.....	9.230.929,06	8.509.391,02	721.538,04
B. Autres créances.....	471.042,26	3.889.801,93	-3.418.759,67
<b>TOTAL VIII.</b>	<b>9.701.971,32</b>	<b>12.399.192,95</b>	<b>-2.697.221,63</b>
IX. Placements de trésorerie			
A. Actions propres.....			
B. Autres placements.....	736.124,73	639.806,36	96.318,37
<b>TOTAL IX.</b>	<b>736.124,73</b>	<b>639.806,36</b>	<b>96.318,37</b>
X. Valeurs disponibles.....	1.125.519,88	1.186.085,44	-60.565,56
XI. Comptes de régularisation.....	786.575,75	936.661,57	-150.085,82
<b>TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>15.100.642,82</b>	<b>18.198.158,84</b>	<b>-3.097.516,02</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>38.200.552,51</b>	<b>43.724.396,32</b>	<b>-5.523.843,81</b>

**EVADIX - Consolidation au 30 juin 2009**  
**Comptes consolidés**

	<b>30 juin 2009</b>	<b>30 juin 2008</b>	<b>Variation</b>
<b>PASSIF</b>			
CAPITAUX PROPRES			
I. Capital.....	3.882.712,37	3.882.712,37	
II. Primes d'émission.....	4.240.232,74	4.240.232,74	
III. Plus-values de réévaluation .....			
IV. Réserves .....	-2.726.143,04	-740.295,17	-1.985.847,87
V. Ecart de consolidation .....	118.480,67	118.480,67	
VI. Ecart de conversion .....	-163.754,41	14.604,61	-178.359,02
VII. Subsidés en capital .....	2.421.569,88	2.641.997,23	-220.427,35
TOTAL CAPITAUX PROPRES DU GROUPE...	7.773.098,21	10.157.732,45	-2.384.634,24
VIII. INTERETS DES TIERS.....	96,14	227,30	-131,16
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE ET TIERS .....	7.773.194,35	10.157.959,75	-2.384.765,40
IX. Provisions et impôts différés			
A. Pensions et obligations similaires.....	15.344,10	3.516,55	11.827,55
B. Charges fiscales.....			
C. Grosses réparations et gros entretiens.....			
D. Autres risques et charges.....	6.943,46	22.841,41	-15.897,95
E. Impôts différés.....	890.131,71	998.715,47	-108.583,76
TOTAL IX.	912.419,27	1.025.073,43	-112.654,16
DETTES			
X. Dettes à plus d'un an			
A. Dettes financières			
1. Emprunts subordonnés.....	714.285,72	857.142,86	-142.857,14
2. Emprunts obligataires non subordonnés.....			
3. Dettes de location-financement et assimilées....	6.084.808,03	7.629.333,15	-1.544.525,12
4. Etablissements de crédit.....	4.480.727,99	5.894.493,42	-1.413.765,43
5. Autres emprunts.....	2.117.477,40	1.780.226,23	337.251,17
TOTAL A.	13.397.299,14	16.161.195,66	-2.763.896,52
B. Dettes commerciales			
1. Fournisseurs.....			
2. Effets à payer.....			
TOTAL B.			
C. Acomptes reçus sur commandes.....			
D. Autres dettes.....			
TOTAL X.	13.397.299,14	16.161.195,66	-2.763.896,52
XI. Dettes à un an au plus			
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....			
B. Dettes financières			
1. Etablissements de crédit.....	2.866.807,78	2.662.034,62	204.773,16
2. Autres emprunts.....	3.500.000,00	3.375.000,00	125.000,00
TOTAL B.	6.366.807,78	6.037.034,62	329.773,16
C. Dettes commerciales			
1. Fournisseurs.....	5.731.242,15	6.305.545,76	-574.303,61
2. Effets à payer.....			
TOTAL C.	5.731.242,15	6.305.545,76	-574.303,61



**EVADIX - Consolidation au 30 juin 2009**  
**Comptes consolidés**

	<b>30 juin 2009</b>	<b>30 juin 2008</b>	<b>Variation</b>
D. Acomptes reçus sur commandes.....	253.493,00		253.493,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales			
1. Impôts.....	344.540,98	181.847,55	162.693,43
2. Rémunérations et charges sociales.....	1.498.303,92	1.638.780,45	-140.476,53
TOTAL E.	1.842.844,90	1.820.628,00	22.216,90
F. Autres dettes.....	82.714,08	510.725,05	-428.010,97
TOTAL XI.	15.856.940,00	16.142.486,37	-285.546,37
XII. Comptes de régularisation.....	260.699,75	237.681,10	23.018,65
TOTAL DES DETTES	29.514.938,89	32.541.363,13	-3.026.424,24
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>38.200.552,51</b>	<b>43.724.396,31</b>	<b>-5.523.843,80</b>
<b>2. COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES</b>			
I. Ventes et prestations			
A. Chiffre d'affaires.....	19.694.846,28	21.323.173,53	-1.628.327,25
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -).....	-41.193,02	-142.433,06	101.240,04
C. Production immobilisée.....	48.822,30	98.214,68	-49.392,38
D. Autres produits d'exploitation.....	154.473,85	323.474,11	-169.000,26
TOTAL I.	19.856.949,41	21.602.429,26	-1.745.479,85
II. Coût des ventes et des prestations			
A. Approvisionnements et marchandises			
1. Achats.....	9.575.620,08	10.459.304,81	-883.684,73
2. Variation des stocks (augmentation-, réduction+)	347.199,45	-93.953,37	441.152,82
TOTAL A.	9.922.819,53	10.365.351,44	-442.531,91
B. Services et biens divers.....	2.844.724,49	2.963.351,61	-118.627,12
C. Rémunérations, charges sociales et pensions.....	5.964.058,37	6.480.764,51	-516.706,14
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	1.515.031,87	1.664.060,42	-149.028,55
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	-8.335,99	-1.735,84	-6.600,15
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	11.078,68	47.826,63	-36.747,95
G. Autres charges d'exploitation.....	172.858,11	104.343,71	68.514,40
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration.....			
I. Amortissements des écarts de consolidation .....	9.367,93	19.178,76	-9.810,83
TOTAL II.	20.431.602,99	21.643.141,24	-1.211.538,25
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	-574.653,58	-40.711,98	-533.941,60
IV. Produits financiers			
A. Produits des immobilisations financières.....			
B. Produits des actifs circulants.....	16.934,40	12.830,72	4.103,68
C. Autres produits financiers.....	149.513,97	261.954,75	-112.440,78
TOTAL IV.	166.448,37	274.785,47	-108.337,10
V. Charges financières			
A. Charges des dettes.....	513.379,62	699.049,49	-185.669,87
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub II.E. (dotations +, reprises -)			
C. Autres charges financières.....	237.010,37	267.335,20	-30.324,83
D. Amortissements des écarts de consolidation.....			
TOTAL V.	750.389,99	966.384,69	-215.994,70

**EVADIX - Consolidation au 30 juin 2009**  
**Comptes consolidés**

	<b>30 juin 2009</b>	<b>30 juin 2008</b>	<b>Variation</b>
VI. Bénéfice courant (Perte courante)avant impôts des entreprises consolidées .....	-1.158.595,20	-732.311,20	-426.284,00
VII. Produits exceptionnels			
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	12.304,94	1.039,88	11.265,06
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières.....			
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels.....			
D. Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés..	27.092,96	2.215.032,45	-2.187.939,49
E. Autres produits exceptionnels.....	5.024,69	73.762,93	-68.738,24
<b>TOTAL VII.</b>	<b>44.422,59</b>	<b>2.289.835,26</b>	<b>-2.245.412,67</b>
VIII. Charges exceptionnelles			
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			
B. Réductions de valeur sur immobil. financières			
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels			
D. Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés.	33,95		33,95
E. Autres charges exceptionnelles.....	9.811,61	163.160,72	-153.349,11
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-).....			
G. Amortissement except. sur écarts de consolidation..	71.439,63	16.293,77	55.145,86
<b>TOTAL VIII.</b>	<b>81.285,19</b>	<b>179.454,49</b>	<b>-98.169,30</b>
IX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts, des entreprises consolidées.....	-1.195.457,80	1.378.069,57	-2.573.527,37
X. Transferts/Prélèvements impôts différés & lat. fisc.			
A. Transferts aux impôts différés et latences fiscales			
B. Prélèvements sur impôts différés & latences fisc.	49.953,78	128.046,15	-78.092,37
XI. Impôts sur le résultat			
A. Impôts.....	4.628,57	24.086,43	-19.457,86
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales.....			
XII. Bénéfice (Perte) des entreprises consolidées.....	-1.150.132,59	1.482.029,29	-2.632.161,88
XIII. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence			
A. Résultats en bénéfice .....			
B. Résultats en perte .....			
XIV. Bénéfice consolidé (Perte consolidée).....	-1.150.132,59	1.482.029,29	-2.632.161,88
XV. Part des tiers dans le résultat.....	-111,41	-429,57	318,16
<b>XVI. Part du groupe dans le résultat.....</b>	<b>-1.150.021,18</b>	<b>1.482.458,87</b>	<b>-2.632.480,05</b>



## 09

Règles d'évaluation établies par le Conseil d'Administration.

Sans préjudice de l'application des règles d'évaluation reprises ci-dessous, les règles d'évaluation stipulées dans l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises (Code des Sociétés) sont également d'application.

Toutes les entités juridiques du Groupe faisant partie du périmètre de consolidation possèdent des règles d'évaluation comptables identiques ; directement pour les sociétés belges et moyennant retraitements pour les sociétés étrangères.

### 1. Evaluation de l'actif

#### 1.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition ; les frais de restructuration, autres que ceux acquis de tiers, sont évalués à leur coût de revient.

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Les frais d'émission d'emprunts sont activés et l'amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Les autres frais d'établissements sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais de restructuration sont activés et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

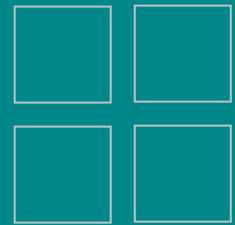
#### 1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les immobilisations incorporelles, autres que celles acquises de tiers, sont évaluées à leur coût de revient, dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

La durée de l'amortissement est fixée au cas par cas ; toutefois, si les amortissements de frais de recherche et de développement et de goodwill sont répartis sur plus de cinq ans, justification doit en être donnée.

La durée d'amortissement des licences et des logiciels varie entre 20% et 33,33%.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.



Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Les écarts de consolidation positifs sont amortis sur une durée de 10 ans. Le Conseil d'Administration a retenu la durée de 10 ans pour l'amortissement des écarts de consolidation positifs éventuels dans la mesure où c'est la période sur laquelle est estimé le retour sur investissement dans le cadre de l'acquisition de nouvelles filiales.

### 1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, autres que celles engagées pour le paiement d'une rente viagère ou en vertu d'un contrat de location-financement ou de contrats similaires, sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires, sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Est repris sous la valeur d'acquisition des biens acquis contre paiement d'une rente viagère, le capital nécessaire au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté du montant payé au comptant et des frais.

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises, le conseil d'administration décide au cas par cas pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode d'amortissement ainsi que du taux applicable.

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le conseil d'administration, les méthodes d'amortissement et les taux applicables seront les suivants :

- Voir tableau des méthodes et des taux d'amortissement en annexe.

Les dotations aux amortissements se font au prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

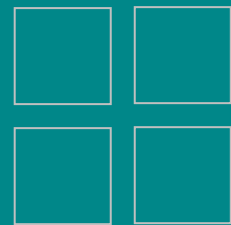
Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

Parmi les immobilisations corporelles figurent dans des comptes distincts le matériel informatique ainsi que les logiciels informatiques.

### 1.4. Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant



de la conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportés ou des créances converties. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des biens et valeurs apportés ou des créances converties, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure du marché.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur base actualisée.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les participations et les actions, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

## 1.5. Stocks

### Matières premières, fournitures et marchandises

Les matières premières, fournitures et marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des matières premières, fournitures et marchandises est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), par une individualisation du prix de chaque élément.

### Produits finis

Les produits finis sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture d'exercice, lorsque cette dernière est



inférieure. L'évaluation de la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des produits finis est déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés) par une individualisation du prix de chaque élément.

Les produits finis fabriqués par l'entreprise même, sont évalués à leur coût de revient.

Le coût de revient des produits finis comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

En-cours de fabrication

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

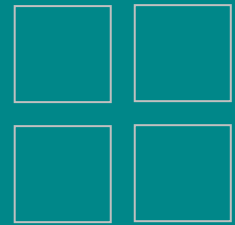
Le coût de revient des commandes en exécution comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

1.6. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances à plus ou à moins d'un an, qui ne sont pas reprises sous la rubrique « immobilisations financières », font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés).



Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les créances à plus ou à moins d'un an pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

## 1.7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les actions propres de l'entreprise sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus.

Les actions sont évaluées au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Les titres à revenu fixe sont évalués au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

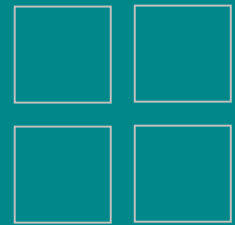
Lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restante à courir des titres, comme éléments constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur une base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.



## 2. Evaluation du passif

### 2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Outre les provisions, constituées conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), des provisions sont constituées, le cas échéant, pour couvrir d'autres risques et charges relatifs à :

- des engagements en matière de rente viagère ;
- des charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagement de tiers ;
- des charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisation
- l'exécution de commandes passées ou reçues ;
- des fluctuations de prix ;
- des positions et marchés à terme en devises ou en marchandises ;
- des garanties ;
- des litiges en suspens.

Les provisions pour les risques et charges citées ci-dessus sont uniquement constituées en cas de risques prévisibles et de charges permanentes qui peuvent exercer une influence sur le résultat de l'exercice en cours ou des exercices suivants. Le montant des provisions est déterminé sur base d'une estimation objective des documents dont les risques et les charges ressortent.

### 2.2. Impôts différés

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés, si ces subsides et plus-values avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été taxés. L'évaluation se fait sur base du taux d'imposition moyen.

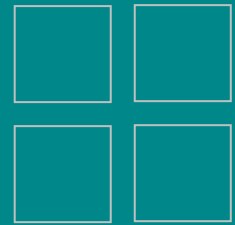
Ils sont évalués sous déduction de l'effet des réductions d'impôts et immunisations dont il est probable, au moment où ces subsides et ces plus-values sont actés, qu'il résultera, dans un avenir prévisible, une diminution de la charge fiscale afférente à ces subsides et ces plus-values.

### 2.3. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 (Code des Sociétés), les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les engagements découlant des droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrat similaires sont chaque année évalués à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.





## 2.4. Réévaluation

Les immobilisations corporelles et les participations et actions, qui sont reprises sous les immobilisations financières, ne font pas l'objet de réévaluation.

## 2.5. Conversion de devises

Lorsque, à la date du bilan, des avoirs, des dettes et des engagements libellés en devises étrangères font partie des fonds propres de la société et que ces fonds propres sont soumis à l'impôt, ils sont convertis au cours de clôture du marché au comptant à la date du bilan ou du jour suivant de cotation.

Les montants convertis des devises étrangères sont repris comme suit dans le résultat de l'exercice : les écarts de conversion positifs ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés; les écarts de conversion négatifs sont directement pris en charge au cours de l'exercice concerné.

Les comptes annuels des filiales libellés en devises étrangères sont convertis de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique ;
- les charges et produits sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces principes sont portés à la rubrique « Ecart de conversion » au passif du bilan (fonds propres).